



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 20 juin 2008

MISE AU POINT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DU GARD

Suite à la parution de l'article du Midi Libre du vendredi 20 juin 2008 intitulé :  
« Un faux kiné se fait embaucher au CHU »

Contrairement à ce que pourraient laisser interpréter les propos attribués à Mme **Anissa MEGZARI**, directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, dans l'article de presse cité en référence :

**L'escroc dont il est question n'a jamais été inscrit au Tableau du conseil départemental du Gard, sous quelque identité que ce soit.**

La pièce communiquée par le conseil du Gard et présentée par cet escroc est une attestation d'enregistrement d'une **demande** d'inscription au tableau.

Concernant l'embauche de cet escroc, le CHU de Nîmes ne peut affirmer, comme il l'a fait dans un communiqué de presse du 17 juin : « - vérification des diplômes et titres OK ».

Pour vérifier la validité d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute obtenu en France, il faut en faire la demande à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales qui a émis ce diplôme ou à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie au sein duquel le masseur-kinésithérapeute a terminé ses études.

L'identité usurpée ne correspondant à aucun diplôme délivré, le conseil du Gard a reçu le mercredi 18 juin 2008 la réponse de la DRASS à sa demande d'expertise du diplôme falsifié et la confirmation que ce diplôme était un faux.

Mme la DRH du CHU de Nîmes a utilisé l'argument d'une inscription au tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes concernant cet exercice illégal par un escroc.

Nous lui rappelons que trop d'agents du CHU de Nîmes, masseurs-kinésithérapeutes -dûment diplômés ceux-là - n'ont pas encore fait de demande d'inscription au tableau du Gard et se trouvent, par conséquent, eux aussi, en situation d'exercice illégal.

Nous déplorons, nous aussi, les difficultés rencontrées par les hôpitaux pour satisfaire à leurs besoins en masseurs-kinésithérapeutes. Le manque d'attractivité de ce type de poste est souvent expliqué par une rémunération jugée insuffisante après des études très coûteuses et par une image professionnelle vécue comme insuffisamment valorisée au sein de l'hôpital. De plus, d'autres professions hospitalières pratiquent de manière illégale des actes relevant des compétences des masseurs-kinésithérapeutes.

**Des précisions sont données sur cet exercice illégal dans les divers communiqués publiés sur la page d'accueil du site internet du conseil du Gard : <http://www.ordrekinegard.org>.**

Le conseil du Gard est au service du public, des praticiens de santé et des institutions pour tout renseignement complémentaire.

**Contact presse : Jean-Pierre FORTIN, Président : [president@ordrekinegard.org](mailto:president@ordrekinegard.org)**